

Montréal, le 18 avril 2023

**L'interdiction de vente des produits de vapotage aromatisés :  
les dépanneurs ne sont pas la bonne cible.**

Au cours des prochaines semaines, le gouvernement du Québec envisage de modifier la réglementation qui interdira la vente des saveurs de vapotage dans les dépanneurs.

Le Québec essaie de lutter contre le vapotage chez les jeunes, ce qui est la bonne chose à faire, mais ils y vont à l'envers. Le gouvernement prétend que les jeunes accèdent principalement aux produits de vapotage dans les dépanneurs, ce qui est faux. Les données de Santé Canada montrent que 88 % des jeunes qui vapotent accèdent à ces produits par l'intermédiaire d'amis, de parents, de boutiques de vapotage et de ventes en ligne, et non de nos magasins de détail.

Ces données ne nous surprennent pas, car nous savons que nous sommes les détaillants les plus responsables en ce qui concerne la vente des produits soumis à une limite d'âge. Les propres données du Québec montrent un taux de conformité de 91 %. L'idée qu'on peut nous faire confiance pour vendre du tabac, de la loterie et de l'alcool de manière responsable, mais pas pour vendre des produits de vapotage, est absurde. À quand remonte la dernière fois qu'un « vendeur » de produits illégaux soumis à une limite d'âge a vérifié l'identité de l'acheteur ?

Bien que les dépanneurs ne représentent pas une partie significative du problème de vapotage chez les jeunes, ils peuvent faire partie de la solution pour les fumeurs adultes. Il est de plus en plus évident que le vapotage est une alternative moins nocive au tabagisme et un outil potentiellement utile pour atteindre l'objectif de santé publique contre le tabagisme. Si les gouvernements veulent vraiment aider les fumeurs adultes à arrêter de fumer, les dépanneurs sont en première ligne. Les fumeurs sont déjà habitués à acheter leurs cigarettes légales dans les dépanneurs. Il s'ensuit que, pour encourager davantage de fumeurs adultes à essayer le vapotage, une petite sélection d'arômes appropriés et

approuvés par le gouvernement fédéral devraient être disponibles aux mêmes endroits où les cigarettes sont vendues.

En excluant les dépanneurs du marché, le gouvernement ne fait que transférer les ventes à tout le réseau parallèle de ventes illégales. Les interdictions de toutes sortes ne fonctionnent jamais, elles alimentent simplement le marché illégal.

On connaît déjà la « Plaza de la route 132 » à Châteauguay où une large gamme de produits illicites dont le tabac, le cannabis, l'alcool et l'essence sont vendus à prix réduit sans taxes. Avec la récente augmentation majeure des taxes sur le tabac, un paquet de cigarettes dans les dépanneurs au Québec, coûte environ 15 \$ contre 3 \$ pour un paquet de contrebande. Ceci ne peut que favoriser encore plus les ventes illégales, surtout dans le contexte inflationniste actuel.

Sans aucun doute, des produits de vapotage aromatisés illégaux deviendront rapidement disponibles dans une cabane à tabac près de chez vous. Ils seront vendus hors taxes où les revendeurs de ces saveurs nouvellement interdites viendront s'approvisionner.

Le gouvernement est également incapable de contrôler les ventes en ligne, qui constituent une grande partie du problème en termes d'accès des jeunes. Une vérification obligatoire de l'âge par un tiers et une signature à la livraison pour toutes les ventes en ligne de produits de vapotage devraient être obligatoires.

Le premier ministre Legault et le ministre Dubé devraient discuter avec leurs collègues de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, qui ont également ciblé injustement les dépanneurs, pour savoir si les jeunes ont arrêté de vapoter. Ils ne vous donneront peut-être pas de réponse claire, mais vous n'avez pas besoin de chercher plus loin que dans les cours d'école de ces provinces. Demandez aux jeunes d'où ils ont obtenu les vapeuses et ils vous diront qu'il est facile d'en acheter dans un magasin de vapotage ou en ligne.

Nous avons besoin d'un plan visant le vapotage qui accorde la priorité à la santé publique et limite l'accès des jeunes par des sanctions et une application accrue aux points de ventes autant au détail qu'en ligne. L'idée de faire des dépanneurs des boucs émissaires est profondément erronée et, en bout de ligne, fera beaucoup plus de mal que de bien. Les dépanneurs ne sont pas la bonne cible.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MG', with a stylized flourish extending upwards and to the right.

Michel Gadbois  
Vice-président, Conseil canadien de l'industrie des dépanneurs